

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 420**21 avril 2004****SOMMAIRE**

Actessa S.A., Foetz	20150	Erkada S.A., Luxembourg	20143
Activest Lux Global Portfolio, Sicav, Luxembourg ..	20149	Europimmo S.A.H., Luxembourg	20155
Aden Invest S.A.H., Luxembourg	20152	Externalis S.A.H., Luxembourg	20160
Advanced Medical Devices S.A.H., Luxembourg ..	20147	Financière Montbery S.A., Luxembourg	20127
Alger Sicav, Luxembourg	20151	Financière Sainte-Marie S.A.H., Luxembourg ...	20139
Apanage S.A.H., Luxembourg	20118	Foodimpex S.A., Luxembourg	20114
Apotheose, S.à r.l., Luxembourg	20160	Foodimpex S.A., Luxembourg	20114
Areco Holding S.A., Luxembourg	20133	GEM Participations, S.à r.l., Luxembourg	20128
Arraxis S.A.H., Luxembourg	20138	Grafinco S.A., Luxembourg	20134
Asociacion de Estudios Europeos, A.s.b.l., Luxem- bourg	20131	Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg	20154
Asociacion de Estudios Europeos, A.s.b.l., Luxem- bourg	20133	Green Way Arbitrage, Sicav, Luxembourg	20133
Auto Sport Diffusion S.A., Strassen	20141	Habi S.A.H., Luxembourg	20155
Black Steel Organization S.A., Luxembourg	20139	Hefesto S.A., Luxembourg	20140
Blessington Investments S.A., Luxembourg	20153	Holding Papermill International S.A., Luxem- bourg	20148
Blicon S.A., Luxembourg	20117	Illico S.A.H., Luxembourg	20136
Blicon S.A., Luxembourg	20117	Immo Inter Finance S.A.H., Luxembourg	20143
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg ...	20135	Indushold S.A.H., Luxembourg	20141
C.P.L. S.A., Comptoir Pharmaceutique Luxembour- geois S.A., Foetz	20150	Intar S.A.H., Luxembourg	20144
Canford Holding S.A., Luxembourg	20155	Interlux Holding S.A.H., Luxembourg	20147
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	20145	Jabelmalux S.A., Luxembourg	20143
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	20136	Jasmin Investments S.A., Strassen	20135
Ckekiang First Bank (Luxembourg) S.A., Muns- bach	20159	KBC Life Privileged Portfolio Fund	20115
COLUFI - Compagnie Luxembourgeoise de Partici- pations Financières S.A.H., Luxembourg	20151	Kenmare Investments S.A., Luxembourg	20148
Cogenaf S.A.H., Luxembourg	20154	Konya S.A.H., Luxembourg	20137
Compartin S.A.H., Luxembourg	20141	LB (Swiss) Investment Fund, Sicav, Luxembourg ..	20147
Consolidated International Investments S.A.H., Luxembourg	20145	Libelux S.A., Luxembourg	20159
Corial S.A.H., Luxembourg	20153	Logistics XXI, S.à r.l., Luxembourg	20118
Covam Holding S.A., Luxembourg	20130	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg	20136
Danzi Holding S.A., Luxembourg	20158	Lys S.A.H., Luxembourg	20141
Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg	20135	Marepier Holding S.A., Luxembourg	20142
Diosis S.A., Luxembourg	20131	MDB Fund Sicav, Luxembourg	20158
Dodomar Immo S.A.H., Luxembourg	20134	MDB Fund Sicav, Luxembourg	20158
Donegal Investments S.A., Luxembourg	20153	Megafit S.A., Luxembourg	20140
Doranda S.A., Luxembourg	20136	MJ Estate, S.à r.l., Wasserbillig	20129
		Nitlux A.G., Luxembourg	20138
		Noma S.A., Luxembourg	20116
		Octet Europe Holding S.A., Luxembourg	20150
		Omnium Textile S.A., Luxembourg	20145
		Oriflame Cosmetics S.A., Luxembourg	20156

Participations Techniques S.A.H., Luxembourg ..	20139	Société Financière de Gérance et Placement, Figeco S.A.H., Luxembourg.....	20150
Pastor International S.A.H., Luxembourg	20152	Société Internationale de Travaux Publics, S.I.T.P. S.A., Diekirch.....	20160
Paul Wurth S.A., Luxembourg	20137	Sofinlux International S.A., Luxembourg.....	20119
Polskilux S.A., Luxembourg.....	20127	Spanimmo S.A.H., Luxembourg	20154
Potomac Engineering S.A., Luxembourg	20144	Stonehenge Participations S.A.H., Luxembourg ..	20142
Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen	20134	Strazer Invest S.A., Luxembourg	20122
Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	20146	Syron S.A.H., Luxembourg	20137
Red Wings S.A.H., Luxembourg	20148	Taxander Holding S.A., Luxembourg	20149
Renu Holding S.A., Luxembourg.....	20135	TMF Sicav, Luxembourg.....	20159
(Le) Roi Holding S.A., Luxembourg	20143	Trade & Polichemical Holding S.A., Luxembourg .	20130
Ruvo S.A., Luxembourg.....	20142	UBS Europe S.A.H., Luxembourg.....	20114
San Luis S.A., Luxembourg	20117	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer	20138
San Luis S.A., Luxembourg	20118	Venezia Investissements S.A., Luxembourg.....	20146
San Luis S.A., Luxembourg	20118	Vitruvius, Sicav, Luxembourg	20156
Santamaria S.A., Luxembourg	20149	Waterford Investments S.A., Luxembourg	20152
Savalmo S.A.H., Luxembourg.....	20146	Wivano S.A., Luxembourg	20144
SchmidtBank Aktiengesellschaft Filiale Luxem- bourg, Luxembourg	20116	Yarra Holding S.A., Luxembourg	20140
Seaferryland S.A., Luxembourg.....	20131	Zubaran Holding S.A., Luxembourg	20133
SOCOMAF S.A., Société de Conseil en Matière Ferroviaire, Luxembourg.....	20139		

**FOODIMPEX S.A., Société Anonyme,
(anc. TOP FOOD S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.782.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(020865.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**FOODIMPEX S.A., Société Anonyme,
(anc. TOP FOOD S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.782.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(020863.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

UBS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.584.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au 17-21, boulevard Joseph II
à Luxembourg le 20 novembre 2003 à 10.00 heures*

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période s'achevant à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

Pour extrait et traduction conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020873.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

KBC LIFE PRIVILEGED PORTFOLIO FUND, Fonds Commun de Placement.

—

Modifications du règlement de gestion du Fonds Commun de Placement KBC LIFE PRIVILEGED PORTFOLIO FUND:

Chapitre 2: La Société de Gestion

- Il y a lieu d'ajouter la phrase suivante au point 2.3.:

«La Société de Gestion peut déléguer le pouvoir relatif à la gestion journalière d'un ou plusieurs compartiments du Fonds à des personnes morales agréées à cette fin dont la rémunération sera à sa charge.»

Chapitre 4: Objectifs et politiques d'investissement

- Il y a lieu de remplacer le 2° et le 3° alinéa du point 4.1.1.1. par les phrases suivantes:

«La Société de Gestion pourra investir jusqu'à 100% des actifs nets de chaque compartiment dans un ou plusieurs compartiments de la SICAV de droit belge Privileged Portfolio Fund.

Toutefois, la Société de Gestion n'investira pas plus de 75% des actifs nets de chaque compartiment dans Privileged Portfolio Fund Bonds, un des compartiments de la SICAV de droit belge Privileged Portfolio Fund, compartiment de type «fonds de fonds».

La SICAV Privileged Portfolio Fund est soumise à la Loi belge du 4 décembre 1990 relative aux opérations financières et aux marchés financiers, ainsi qu'à l'Arrêté Royal du 4 mars 1991 relatif à certains organismes de placement collectif. Selon l'article 115, § 7 de cette loi, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Ayant opté pour la catégorie de placements prévue à l'article 122, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1° de la Loi du 4 décembre 1990, la SICAV Privileged Portfolio Fund ne répond pas aux conditions prévues par la Directive 85/611/EEC du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) actuellement.

Les investissements du Fonds dans la SICAV Privileged Portfolio Fund pourront se faire pour autant que la SICAV s'est conformée à la Directive 2001/108/CE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dans l'année qui suit l'entrée en vigueur des dispositions législatives, réglementaires et administratives prises par la Belgique en exécution de cette Directive.

La Société de Gestion n'investira pas dans d'autres «fonds de fonds», à l'exception du compartiment mentionné dans le paragraphe précédent.

La Société de Gestion n'investira pas dans des OPC du type future, immobilier ou venture capital.»

- Il y a lieu de supprimer la phrase suivante au point 4.1.1.2.2.:

«Il ne peut y avoir de concentration excessive dans les parts d'un seul OPC. Exceptionnellement, il peut être investi jusqu'à 75% des avoirs nets de chaque compartiment dans un OPC de type ouvert du groupe KBC.»

Chapitre 6: Instruments financiers

- Il y a lieu de modifier le titre du point 6.3. comme suit: «6.3. Autres techniques et instruments».

- De modifier le 1^{er} alinéa du point 6.3.1. comme suit:

«Dans un but de protection de ses actifs contre des fluctuations de change auxquels le Fonds s'expose dans le cadre de la gestion de son patrimoine, chaque compartiment peut s'engager dans des opérations qui ont pour objet la vente de contrats à terme sur devises ainsi que la vente d'options d'achat ou l'achat d'options de vente sur devises.»

D'ajouter le paragraphe suivant:

«Chaque compartiment est en outre autorisé à entrer dans des transactions à terme (achats et ventes) sur devises dans un but de se couvrir contre les risques de change qui existent dans le portefeuille d'autres OPC dans lesquels le compartiment est investi.»

- D'ajouter le paragraphe suivant:

6.3.2. En outre, la Société de Gestion agissant pour le compte d'un compartiment dans le cadre de sa politique d'investissement peut, dans un but autre que de couverture et pour autant que ces transactions ne portent que sur des devises dans lesquelles le compartiment est autorisé à investir de manière directe dans le cadre de sa politique d'investissement, acheter et vendre des contrats à terme sur devises à condition que la somme des engagements qui découlent de ces opérations d'achat et de vente cumulée avec la somme des engagements qui découlent des ventes d'options d'achat et des ventes d'options de vente sur valeurs mobilières ne dépasse à aucun moment la valeur de l'actif net du compartiment en question.

Les ventes d'options d'achat sur valeurs mobilières pour lesquelles le compartiment dispose d'une couverture adéquate n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la somme des engagements qui sont visés ci-avant.

Dans ce contexte, les engagements qui découlent des opérations qui n'ont pas pour objet des options sur valeurs mobilières sont définis comme suit:

- l'engagement découlant des contrats à terme est égal à la valeur de liquidation des positions nettes des contrats portant sur des instruments financiers identiques (après compensation entre positions acheteuses et vendeuses), sans qu'il y ait lieu de tenir compte des échéances respectives et

- l'engagement découlant des contrats d'option achetés et vendus est égal à la somme des prix d'exercice des options composant les positions nettes vendeuses portant sur un même actif sous-jacent, sans qu'il y ait lieu de tenir compte des échéances respectives.

Il est rappelé que la somme des primes payées pour l'acquisition des options d'achat et des options de vente en cours qui sont visées ici ne peut pas, ensemble avec la somme des primes payées pour l'acquisition des options d'achat et des options de vente sur valeurs mobilières dont il est question sous le point 6.2.1.1 ci-avant, dépasser 15% de la valeur de l'actif net d'un compartiment.

Chapitre 14: Exercice, Contrôle et rapport

- Il y a lieu de supprimer la phrase suivante au point 14.2.:

«et pour la première fois, au 31 décembre 2002. Le premier rapport sera émis le 31 décembre 2001. Ce rapport sera non révisé.»

Chapitre 18: Modification du Règlement de Gestion

- Il y a lieu de modifier le titre du chapitre comme suit: «Règlement de Gestion».

- Il y a lieu d'ajouter les phrases suivantes:

L'ensemble des droits et devoirs afférents aux Participants aux différents compartiments du Fonds tout comme à la Société de Gestion et à la Banque Dépositaire sont déterminés par le Règlement de Gestion.

La version en vigueur est publiée dans le Mémorial et déposée au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

- Il y a lieu de remplacer la phrase suivante:

«Les modifications entreront en vigueur le jour de leur publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand Duché de Luxembourg.»

Par:

«Les modifications entreront en vigueur le jour de la signature du Règlement de Gestion mis à jour.»

Le 31 mars 2004.

KBC LIFE FUND MANAGEMENT S.A.

Signatures

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Banque Dépositaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02496. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020613.3//91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SchmidtBANK AKTIENGESELLSCHAFT FILIALE LUXEMBOURG.

Sitz der Niederlassung Luxemburg: L-2120 Luxemburg, 14, allée Marconi.

Sitz der Muttergesellschaft: D-95030 Hof/Saale, Zentrale Hof, 119, Ernst-Reuter-Str.

H. R. Luxemburg B 42.514.

AUSZUG

Hiermit wird angezeigt, als Folge eines Beschlusses des Vorstandes der SchmidtBank AG, dass die vollständige Schließung der Luxemburger Niederlassung der SchmidtBank AG, zum 31. März 2004 vorgenommen wurde.

Den Kunden wurde empfohlen, die bisher mit der Niederlassung Luxemburg bestehende Geschäftsbeziehung mit der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1855 Luxemburg, 38, avenue John F. Kennedy, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer 9.462 (nachstehend die «DekaBank»), im Rahmen eines neuen Vertragsverhältnisses, fortzusetzen.

Die gesetzlichen Aufbewahrungspflichten für die Kontounterlagen werden von der DekaBank unter Berücksichtigung der gesetzlichen Fristen wahrgenommen.

Luxemburg, den 1. April 2004.

Für gleichlautenden Auszug

gez. RA André Marc

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028106.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

NOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxemburg B 60.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOMA S.A.

Signature

(020805.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

BLICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020798.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SAN LUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2004

Les comptes clôturés aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Roberto Verga viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Roberto Verga sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

SAN LUIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020800.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

BLICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

(020812.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SAN LUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.820.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SAN LUIS S.A.

Signature

(020816.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SAN LUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SAN LUIS S.A.

Signature

(020814.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

APANAGE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.437.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 février 2004, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Carl Speecke, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Koen van Baren, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour APANAGE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020827.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

LOGISTICS XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.018.

Il est à noter que le nom de l'actionnaire de la société LOGISTICS XXI, S.à r.l. a changé, de GLENCOVE CORPORATION XXII-CONSULTADORIA E SERVICOS LDA, il devient MADLUXPOR XXI-SGPS, UNIPESSOAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour LOGISTICS XXI, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020830.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 99.352.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) KONNICK INVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich, (R.C. Luxembourg B 32.270)

2) Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich,

tous deux ici représentés par Maître Stéphanie Lacroix, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 13 février 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOFINLUX INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil d'administration est encore autorisé, dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La cession des actions entre vifs est soumise à un droit de préemption ou de rachat au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

La cession ou le transfert projeté doit être notifié à la société par lettre recommandée, indiquant les qualités du ou des cessionnaires proposés ainsi que le prix offert par ceux-ci; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert.

Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut d'exercice de leur droit par les actionnaires dans les conditions et délais ci-dessus, ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration pourra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme au cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, goodwill compris.

En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre sur le nom duquel toutes les parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, est désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La sentence de cet arbitre sera rendu dans un délai raisonnable et sera définitive et sans recours.

Le prix de cession sera payable selon les modalités et délais à fixer par le conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conforme aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée ci-dessus et qui autorise à acquérir les actions concernées.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transfert, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnances de justice ou autrement.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la proposition n'est pas adoptée.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) KONNICK INVEST S.A., précitée: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) Monsieur Koen De Vleeschauwer, prénommé: une action	1
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich, né à Lubbeek (Belgique), le 2 mai 1963.

b) Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich, née à Mesancy (Belgique), le 24 août 1969.

c) Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich, né Neuilly-sur-Seine (France), le 19 décembre 1953.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

M.S. GESTION S.A., établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare (R.C. Diekirch numéro 4.280).

4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an renouvelable et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille cinq.

5.- Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lacroix, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 39, case 2.– Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

G. Lecuit.

(020881.3/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

STRAZER INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 99.372.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of February,

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a société anonyme, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2nd February 2004,

2.- LOUV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, previously named,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2nd February 2004,

Said proxies initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be STRAZER INVEST S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II.- Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors, or, if the general meeting decides to establish two categories of Directors, the company will therefore be bound by the joint signature of one director of category A and one director of category B.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III.- General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the third Wednesday of February at 9.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st of January and end on 31st of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V.- General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., previously named, three thousand ninety-nine shares.	3,099
2.- LOUV, S.à r.l., previously named, one share	1

Total: three thousand one hundred shares. 3,100

The shares have all been fully paid up in cash so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,750.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is at 23, avenue Monterey, in L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Ricardo Sanchez, private employee, residing in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle,

b) Mr Alain Renard, private employee, residing in L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower,

c) MONTOURSVILLE S.A., with registered offices in Panama City (Republic of Panama), Galerias Miami, Oficina 13, Barrio El Dorado,

d) VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., with registered offices in San José (Costa Rica), Los Yoses.

The general meeting decides to distribute the mandates of directors as follows:

Directors of category A:

- Mr Ricardo Sanchez, pre-named,

- Mr Alain Renard, pre-named,

Directors of category B:

- MONTOURSVILLE S.A., pre-named,

- VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., pre-named.

Therefore, the company is validly bound by the joint signature of one Director of Category A and one Director of Category B.

4) Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., with registered offices at 13, rue Beaumont, in L-1219 Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 février 2004,

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Patrizia Collarin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 février 2004,

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la représentante des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme, dont la dénomination est STRAZER INVEST S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de

ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de février à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions 3.099

2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action 1

Total: trois mille cent actions. 3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé, demeurant à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle,

b) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower,

c) MONTOURSVILLE S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Galerias Miami, Oficina 13, Barrio El Dorado,

d) VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., ayant son siège social à San José (Costa Rica), Los Yoses.

L'assemblée décide de répartir les mandats d'administrateur de la manière suivante:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Ricardo Sanchez, prénommé,

- Monsieur Alain Renard, prénommé,

Administrateurs de catégorie B:

- MONTOURSVILLE S.A., prénommée,

- VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., prénommée.

Dès lors la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

4.- Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont, à L-1219 Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collarin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 20CS, fol. 34, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(021016.3/227/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

POLSKILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.307.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 février 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth et Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Hovenier, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour POLSKILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020829.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FINANCIERE MONTBERY, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 46.341.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004, le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre-Marie Fontaneau et Luciano Dal Zotto.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2004.

Enfin, l'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

FINANCIERE MONTEREY, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020892.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.622.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the twenty-fifth of February.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Edmond Van de Kelft, business manager, residing in Antwerp (Belgium),
acting in his capacity as attorney of Mr Jean-Raymond Boule, company director, residing in MC 98.000 Monaco, 6
avenue des Lignes,

by virtue of a proxy given on February 24, 2004, which will remain annexed to the present deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state:

- that he is the sole shareholder of GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., having its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 8th, 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 747 of October 16th, 1998 and the articles of incorporation of which have been amended a last by a deed of the undersigned notary on December 27th, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 733 of May 14th, 2002;

- that the capital of the corporation GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l. is fixed at twelve thousand United States dollars (12,000.- USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-four United States dollars (24.- USD) each, fully paid;

- that Mr Jean-Raymond Boule, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Jean-Raymond Boule, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that he will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Edmond Van de Kelft, gérant d'affaires, demeurant à Anvers (Belgique),
agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Raymond Boule, administrateur de sociétés, demeurant à MC 98.000 Monaco, avenue des Lignes 6,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 16 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 14 mai 2002;

- que le capital social de la société GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille dollars des Etats-Unis (12,000.- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre dollars des Etats-Unis (24.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Jean-Raymond Boule, prénommé, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Jean-Raymond Boule, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leur mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Van de Kelft, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 20CS, fol. 48, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

G. Lecuit.

(021132.3/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

MJ ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.369.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Jacuzzi, agent immobilier, né à Luxembourg, le 25 juillet 1964, demeurant à L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

2) La société EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A., (R.C. B 71.948), avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Fernand Sassel, réviseur d'entreprises, demeurant à Munsbach, représenté par Monsieur Romain Zimmer, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte, et

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MJ ESTATE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wasserbillig. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'agence immobilière, la promotion immobilière, l'administration de biens immobiliers, l'achat et la vente d'immeubles, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de cinquante euros (20,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Marc Jacuzzi, préqualifié,	275 parts
2) La société EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A., préqualifiée,	225 parts
Total:	500 parts

La somme de vingt-cinq mille euros se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Marc Jacuzzi, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Jacuzzi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2004, vol. 894, fol. 76, case 12. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 27 février 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(021001.3/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.602.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 mars 2004

- L'adresse de la société est transférée du 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est coopté en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, né le 12 avril 1973 à Vicari, demeurant à L-7396 Hunsdorf, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour COVAM HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020839.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

TRADE & POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.810.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2004

Madame Sabine Gerhardt, demeurant à I-20149 Milan Via E. Filiberto, 11, née le 28 septembre 1963 à Darmstadt (D) est cooptée en remplacement de Angelo Masi démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour TRADE & POLICHEMICAL HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020843.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

20131

DIOSIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.401.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Federico Spinola, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2004.

Pour extrait conforme
DIOSIS, Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020889.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SEAFERRYLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 79.718.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 février 2004:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer rétroactivement la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS de sa fonction de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2002 et 2003.

L'assemblée lui accorde décharge pleine et entière pour les exercices 2002 et 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Roland Bingen, (BUROGEST) comptable, demeurant à L-3852 Schiffflange, 21, rue Aloyse Kayser, rétroactivement pour les exercices 2002 et 2003, en remplacement de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS.

Le commissaire aux comptes nommé, Monsieur Roland Bingen (BUROGEST), achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour réquisition - Inscription
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020902.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

ASOCIACION DE ESTUDIOS EUROPEOS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

—
DISSOLUTION

*Procès-verbal de l'assemblée générale
clôture de liquidation du 6 février 2004 à 15.00 heures*

L'an deux mille quatre, le 6 février à 15.00 heures.

S'est tenue l'assemblée générale de l'association ASOCIACION DE ESTUDIOS EUROPEOS, avec siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gil-Robles Gil-Delgado José María, demeurant à E-28036 Pozuelo de Alarcón (Madrid), Suecia, 1 Vivienda 37.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Garriga Polledo Salvador, demeurant à Prado del Rey, 65-4-b Prado de Somosaguas, 28223 Madrid.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Oreja Arburua Marcelino, demeurant à Nunez de Balboa, 81 4° B, 28006 Madrid.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate que:

Sont présents ou représentés:
Madame Aviles Perea Maria Antonia,
Madame Ayuso Gonzales Pilar,

Monsieur Bayona Juan José,
Monsieur Camison Asensio Felipe,
Monsieur Fernandez Martin Fernando,
Monsieur Galeote Quecedo Gerardo,
Monsieur Garcia-Margallo Marfil José Manuel,
Madame Garcia-Orcoyen Tormo Cristina,
Monsieur Garriga Polledo Salvador,
Monsieur Gil-Robles Gil-Delgado José Maria,
Monsieur Gutierrez-Cortines Corrai Cristina,
Monsieur Hernandez Mollar Jorge,
Madame Herranz Garcia M. Esther,
Monsieur Mendez De Vigo Montojo Iñigo,
Monsieur Ojeda Sanz Juan,
Monsieur Oreja Arburua Marcelino,
Monsieur Naranjo Escobar Juan,
Monsieur Perez Alvarez Manuel,
Monsieur Pomes Ruiz Javier,
Monsieur Redondo Jimenez Encarnación,
Monsieur Ripoll Y Martinez De Bedoya Carlos,
Monsieur Salafranca Sanchez-Neyra José Ignacio,
Monsieur Valdivielso De Cue Jaime,
Monsieur Varela Suanzes-Carpegna Daniel,
Monsieur Vidal-Quadras Roca Alejo,
Madame Zabell Lucas Theresa.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des bilans de clôture de la liquidation et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
2. Approbation des opérations passées au titre de la liquidation.
3. Décharge pleine et entière à donner au liquidateur.
4. Décision d'attribuer le patrimoine restant de l'association conformément à l'article 10 des statuts de l'association
5. Divers

Après avoir délibéré, les membres de l'assemblée générale ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les membres de l'assemblée ont approuvé à l'unanimité les bilans de la liquidation et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'ils leur ont été présentés et qui clôturent avec un actif total de 401.583,80 EUR, dont 370.519,24 EUR seront affectés à l'A.s.b.l. de droit espagnol ASOCIACION PARLAMENTARIA POPULAR PARA LA ASESORIA EUROPEA à Madrid Espagne, et terminent avec un excédent de liquidité de 31.064,56 EUR, lequel en application des dispositions statutaires sera également affecté à l'A.s.b.l. précitée.

Deuxième résolution

Les membres de l'assemblée ont approuvé à l'unanimité les opérations passées au titre de la liquidation et relatées dans les bilans qui leur ont été présentés.

Troisième résolution

Les membres de l'assemblée ont décidé à l'unanimité d'accorder décharge pleine et entière au liquidateur de l'A.s.b.l., Maître Joë Lemmer, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, pour tous les travaux et conseils par lui délivrés au nom et pour le compte de l'association et pour ceux accomplis en qualité d'agent domiciliaire.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, les membres de l'assemblée ont décidé à l'unanimité de verser le patrimoine restant de l'association à l'association de droit espagnol ASOCIACION PARLAMENTARIA POPULAR PARA LA ASESORIA EUROPEA à Madrid, Espagne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01356. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020936.2//77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

ASOCIACION DE ESTUDIOS EUROPEOS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Extrait de clôture de la liquidation

Par le présent extrait et après approbation du bilan de clôture de la liquidation, M^e Joë Lemmer, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, en sa qualité de liquidateur de l'ASOCIACION DE ESTUDIOS EUROPEOS, A.s.b.l., proclame la liquidation définitivement clôturée.

M^e J. Lemmer

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020929.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GREEN WAY ARBITRAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 18 février 2004

L'assemblée décide de remplacer avec effet rétroactif au 31 décembre 2003, le réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg par la société DELOITTE S.A., inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.895, ayant son siège social à 3, route d'Arion, L-8009 Strassen, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

GREEN WAY ARBITRAGE

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020948.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

ARECO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 17.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(01786/000/15)

Signature.

Le Conseil d'Administration.

ZUBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.501.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (01739/000/20)

Le Conseil d'Administration.

PRESTA-GAZ, Société Anonyme.

Siège social: Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 9.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 21 mai 2004 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire,
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003, affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Pour assister à l'Assemblée, les Actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

I (00922/000/17)

Le Conseil d'Administration.

GRAFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.020.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Divers.

I (01230/2046/15)

Le Conseil d'Administration.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2004 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

I (01447/560/17)

Le Conseil d'Administration.

20135

JASMIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.529.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- divers.

I (01294/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01321/795/16)

Le Conseil d'Administration.

RENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01322/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DIAMER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.

4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01758/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

LOGOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. Mai 2004 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes.

I (01323/795/14)

Der Verwaltungsrat.

ILICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01324/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DORANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.625.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01325/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01740/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SYRON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01326/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.783.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 mai 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01443/534/14)

Le Conseil d'Administration.

PAUL WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires de la Société Anonyme PAUL WURTH sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 2003
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Fixation des allocations statutaires
7. Nominations au Conseil d'Administration
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant
9. Divers

Le Conseil a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 5 mai 2004 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, dans un des établissements ci-après:

- 1) au siège social, 32, rue d'Alsace à Luxembourg
- 2) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg
- 3) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg
- 4) à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 7 mai 2004 au plus tard.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

I (01738/000/30)

Le Conseil d'Administration.

20138

ARRAXIS S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *11. Mai 2004* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Berichtes des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (01444/534/16)

Der Verwaltungsrat.

NITLUX A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *11. Mai 2004* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

I (01445/534/15)

Der Verwaltungsrat.

VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.199.

Notice is hereby given that the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV will be held at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, on Thursday *May 13, 2004* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per December 31, 2003.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended December 31, 2003.
5. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the Meeting at any office or branch of F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., or at F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A.

The official language of the Meeting will be English.

I (01856/000/21)

The Board of Directors.

FINANCIERE SAINTE-MARIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.229.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 mai 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01446/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCOMAF S.A., SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE, Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 63.174.

The shareholders are convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on 10th May 2004 at 2.00 p.m. at the registered office of the company 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor
- To approve the balance sheet and profit and loss account as at 31st December 2003
- Allocation of results
- Discharge of the Directors and Statutory Auditors
- Decision to be taken in conformity with article 100 of the law of 10th August 1915
- Sundry

I (01448/560/17)

The Board of Directors.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.097.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 23 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01532/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.849.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

20140

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01886/255/20)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 mai 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01602/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MEGAFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.282.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le *18 mai 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003,
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

I (01873/000/15)

HEFESTO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 69.952.

All Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS'S MEETING

which is going to be held at EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, 180, rue des Aubépines, Luxembourg, on *11 May 2004* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 8.3 of the Articles of Incorporation to read as follows: «In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders to be convened within 60 business days as of such appointment».
2. Amendment of article 16.1, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows: «The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.».
3. Miscellaneous.

I (01811/1017/20)

The Board of Directors.

20141

AUTO SPORT DIFFUSION S.A., Soci r  Anonyme.

Si ge social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

Messieurs les actionnaires sont pri s d'assister  

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2004   11.00 heures au si ge social   Strassen, 161, rue du Kiem pour d lib rer sur l'ordre du jour ci-apr s:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Approbation du bilan et du compte des pertes et profits arr t s au 31 d cembre 2003.
3. Affectation du r sultat.
4. D charge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01604/000/15)

Le Conseil d'Administration.

COMPARTIN S.A., Soci t  Anonyme Holding.

Si ge social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
R. C. Luxembourg B 25.043.

Les actionnaires sont pri s d'assister  

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au si ge social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2004   15.00 heures, pour d lib rer sur l'ordre du jour con u comme suit:

Ordre du jour:

1. Pr sentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 d cembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 d cembre 2003 et affectation du r sultat,
3. D charge   donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (01641/000/17)

Le Conseil d'Administration.

INDUSHOLD S.A., Soci t  Anonyme Holding.

Si ge social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II,
R. C. Luxembourg B 36.314.

Les actionnaires sont pri s d'assister  

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au si ge social 30, boulevard Joseph II. L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2004   11.00 heures, pour d lib rer sur l'ordre du jour con u comme suit:

Ordre du jour:

1. Pr sentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 d cembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 d cembre 2003 et affectation du r sultat,
3. D charge   donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de si ge,
6. Divers.

I (01703/833/18)

Le Conseil d'Administration.

LYS S.A., Soci t  Anonyme Holding.

Si ge social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II,
R. C. Luxembourg B 24.697.

Les actionnaires sont pri s d'assister  

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au si ge social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2004   10.00 heures, pour d lib rer sur l'ordre du jour con u comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

I (01659/833/18)

Le Conseil d'Administration.

STONEHENGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 10 mai 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

I (01642/000/16)

Le Conseil d'Administration.

RUVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.274.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 18 mai 2004 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003,
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

I (01874/000/15)

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.165.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 12 mai 2004 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01741/000/18)

Le Conseil d'Administration.

20143

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

I (01660/520/15)

Le Conseil d'Administration.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires
4. Divers

Pour assister valablement à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société CABRA S.A., Calesbergdreef, 5, B-Schoten.

I (01702/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ERKADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.367.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01759/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.370.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

I (01742/000/19)

Le Conseil d'Administration.

POTOMAC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.081.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01789/696/16)

Le Conseil d'Administration.

WIVANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.328.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 18 mai 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003,
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

I (01875/000/15)

INTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 10.409.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- h. renouvellement des mandats des administrateurs;
- i. divers.

I (01760/045/19)

Le Conseil d'Administration.

20145

OMNIUM TEXTILE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (01840/550/17)

Le Conseil d'Administration.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.249.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01885/255/18)

Le conseil d'administration.

CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Président du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats après ratification du paiement d'un dividende de EUR 7,80 par action payé aux actions de distribution (la date ex-dividende était le 26 août 2003 et le paiement a été effectué le 28 août 2003 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 25 août 2003)
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
6. Elections statutaires
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, les formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le rapport annuel au 31 décembre 2003 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (01841/755/30)

Le Conseil d'Administration.

PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 35.288.

Les actionnaires de la Sicav PUILAETCO QUALITY FUND sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2004 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Renouvellement d'un administrateur pour 5 ans.
6. Ratification de la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour l'exercice 2004.
7. Affectation du résultat.
8. Divers.

I (01757/3032/18)

Le Conseil d'Administration.

SAVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 45.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 10 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société SAVALMO S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

I (01859/1005/18)

Le Conseil d'Administration.

VENEZIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.230.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. Divers.

I (01743/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.557.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01887/255/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERLUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.065.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le 29 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- divers

II (00547/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LB (SWISS) INVESTMENT FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 33.537.

Die Aktionäre der SICAV LB (SWISS) INVESTMENT FUND werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 30. April 2004 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien bis spätestens am 22. April 2004 am Sitz der Gesellschaft oder bei folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung kein besonderes Quorum verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden können. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

II (01315/755/24)

Der Verwaltungsrat.

20148

RED WINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 43.765.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, 5 mai 2004 à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'Assemblée.

II (00548/502/19)

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.146.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 5 mai 2004 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2002 et 2003.
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00789/000/16)

KENMARE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 43.419.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Décharge au commissaire, la société INTERAUDIT, S.à r.l., pour l'exercice de son mandat qui est venu à échéance et qui ne sera pas renouvelé.
7. Nomination de Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
8. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
9. Divers.

II (01405/1261/23)

Le Conseil d'Administration.

ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 30.176.

Gemäss Artikel 10, 11 und 12 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 30. April 2004 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
5. Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers als Prüfer für das Geschäftsjahr 2004
7. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer der folgenden Stellen hinterlegen:

- BANK VON ERNST & CO AG, Marktgasse 63-65, CH-3011 Bern, Schweiz
- HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 11 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz einlegt.

Luxemburg, im April 2004.

II (00819/755/28)

Der Verwaltungsrat.

TAXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01147/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01150/795/16)

Le Conseil d'Administration.

20150

OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.222.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *30 avril 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01148/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE GERANCE ET PLACEMENT, FIGECO, Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 5.517.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *30. April 2004* um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Verschiedenes.

II (01149/795/15)

Der Verwaltungsrat.

ACTESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi *30 avril 2004* à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2003;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

II (01223/000/19)

Le Conseil d'Administration.

C.P.L. S.A., COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 5.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi *30 avril 2004* à 17.00 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2003;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;

3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. et des comptes consolidés de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. au 31 décembre 2003;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

II (01224/000/22)

Le Conseil d'Administration.

**COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01345/755/20)

Le Conseil d'Administration.

ALGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ALGER SICAV (the «Company»), which will be held on 30th April 2004 at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the directors and of the external auditor of the Company for the fiscal year ended 31st December 2003.
2. Approval of director's fees.
3. Approval of the balance sheet and of the profit and loss accounts of the Company for the fiscal year ended 31st December 2003 and the allocation of the net profits.
4. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended 31st December 2003.
5. Re-election of the directors and the external auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2005.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken if approved by a simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each whole share is entitled to one vote. Shareholders who will not be able to attend such meeting may vote by proxy by returning the duly completed and signed proxy form, which may be available at the registered office of the Company, to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, before 29th April 2004.

II (01677/755/26)

By order of the Board of Directors.

20152

PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.080.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (01358/000/21)

Le Conseil d'Administration.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *4 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01400/755/17)

Le Conseil d'Administration.

WATERFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 46.401.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *3 mai 2004* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de la société INTERAUDIT, S.à r.l., de sa fonction de commissaire et décharge.
6. Nomination de Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.
7. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (01404/1261/21)

Le Conseil d'Administration.

DONEGAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 43.415.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Décharge au commissaire, la société INTERAUDIT, S.à r.l., pour l'exercice de son mandat qui est venu à échéance et qui ne sera pas renouvelé.
7. Nomination de Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
8. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
9. Divers.

II (01406/1261/23)

Le Conseil d'Administration.

BLESSINGTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 46.355.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de la société INTERAUDIT, S.à r.l., de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge.
6. Nomination de Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.
7. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (01407/1261/21)

Le Conseil d'Administration.

CORIAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.354.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01414/000/17)

Le Conseil d'Administration.

20154

GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.875.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 9.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01419/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01426/000/20)

Le Conseil d'Administration.

COGENAF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (01427/000/21)

Le Conseil d'Administration.

20155

CANFORD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.805.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01428/000/20)

Le Conseil d'Administration.

HABI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2002 et au 30 septembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01429/000/20)

Le Conseil d'Administration.

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.959.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (01430/000/21)

Le Conseil d'Administration.

VITRUVIUS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 71.899.

Die Aktionäre der VITRUVIUS SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 30. April 2004 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Ratifizierung der Kooptation unter Vorbehalt der Genehmigung durch die CSSF.
5. Verschiedene Ernennungen.
6. Verschiedenes.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien bis spätestens am 23. April 2004 am Sitz der Gesellschaft oder bei folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung kein besonderes Quorum verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden können. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

II (01482/755/25)

Der Verwaltungsrat.

ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 8.835.

*Time and place***The ANNUAL GENERAL MEETING**

(«AGM») of ORIFLAME COSMETICS S.A. (the «Company») in relation to items 1 to 5 of the agenda below will be held at the offices of WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg on 29 April 2004 at 11.00 a.m.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(«EGM») of the Company in relation to items 6 and 7 of the agenda will be held at the same place immediately after the closing of the AGM.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors of the Company and of the independent auditor («réviseur d'entreprises») relating to the accounts of the Company as at 31 December 2003;
2. Approval of the balance sheet and of the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2003 and of the consolidated accounts as at 31 December 2003;
3. Allocation of results;
4. Discharge to the directors and the independent auditor («réviseur d'entreprises») in respect of carrying out their duties during the financial year ending 31 December 2003;
5. Statutory elections including the election of Birgitta Johansson-Hedberg as new member of the Board;
6. Deletion of article 5 of the Articles of Association and replacing it with the following:

«**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at seventy-four million one hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-six Euros and twenty-five Cents (EUR 74,176,786.25), represented by fifty-nine million three hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-nine (59,341,429) shares of no nominal value.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euros (EUR 102,400,000.00). The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after 29 April 2004 to persons exercising their rights under share option or share entitlement plans created by the Company and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in connection with such issue of shares only if such share option or share entitlement plan has been approved by a shareholders' meeting.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares of no nominal value and which will benefit from the same rights as shares previously issued.»

7. Amendment to the first sentence of Article 25 of the Articles of Association of the Company in order to change the date of the Annual General Meeting of the Company currently fixed on 29 April each year at 11.00 a.m. to 19 May each year at 11.00 a.m. or on the first business day after such date if this day is not a business day in Luxembourg.
8. Miscellaneous

Notice to shareholders

Shareholders who wish to attend the AGM and EGM must:

- i. be registered as shareholders in the share register of the Company on 19 April 2004
- ii. notify the Company of their intention to attend the AGM and EGM no later than 5.00 p.m. on 26 April 2004

Shareholders who are able to prove that they are registered shareholders of the Company as at 19 April 2004 may attend the AGM and EGM.

Shareholders who wish to attend the AGM and EGM must give notice of intention to by sending attendance cards (available on www.oriflame.com under the heading «Attendance Cards for Shareholders») to the registered address of the Company. Or they may send the attendance card by fax to the Company at +352 26 20 32 34. All attendance cards must be received by the Company no later than 5.00 p.m. on 26 April 2004. The attendance card must be completed in full and signed.

Holders of bearer shares wishing to attend and vote at the AGM and EGM in person or by proxy must deposit their bearer shares at the Company's registered offices no later than 5.00 p.m. on 26 April 2004 and shall obtain a receipt from the Company confirming such deposit. Neither a holder of bearer shares nor his or her proxy shall be permitted to attend or vote at the AGM and EGM except upon production at the meeting of the receipt confirming such deposit.

Shareholders may vote by proxy. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading «Proxy Cards for Shareholders») must be used. In order to be included in the votes, fully completed and signed proxy cards must be received by the Company by fax (+352 26 20 32 34) or at the registered address of the Company no later than 5.00 p.m. on 26 April 2004.

Notice to SDR holders

Holders of Swedish Depository Receipts of the Company («SDRs») who wish to attend the AGM and EGM must:

- i. be registered in the register kept by VPC AB on 19 April 2004
- ii. notify SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN (publ) («SEB») of their intention to attend the AGM and EGM no later than 5.00 p.m. on 22 April 2004

SDRs are only registered in the name of the holder in the register kept by VPC AB («VPC»).

SDR holders registered in the name of a nominee (which may be a broker or a bank) must have their SDRs registered in their own names in the VPC register to be entitled to give instructions to SEB to vote at the AGM and EGM. SDR holders who hold through a nominee should therefore request their nominee to request a temporary owner registration (so-called voting-right registration) in good time before 19 April 2004 if they wish to vote.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 19 April 2004 may attend the AGM and the EGM. SDR holders must be able to prove that they are SDR holders as at 19 April 2004 if they wish to attend.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 19 April 2004 who wish to attend the AGM and EGM must give notice of their intention to attend by sending attendance cards (available on www.oriflame.com under the heading «Attendance Cards for SDR Holders») to SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ), SEB Merchant Banking, Securities Services, Swedish Depository Receipts, 106 40 Stockholm, Sweden. All attendance cards must be received by SEB no later than 5.00 p.m. on 22 April 2004. The attendance card must be completed in full and signed.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 19 April 2004 may vote by proxy. Voting is not carried out by attending the AGM or EGM in person. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading «Proxy Cards for SDR Holders») must be used. Fully completed and signed proxy cards must, in order to be included in the votes, be received by SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ), SEB Merchant Banking, Securities Services, Swedish Depository Receipts, 106 40 Stockholm, Sweden no later than 5.00 p.m. on 22 April 2004.

Please observe that conversion from SDRs into shares and vice versa is not allowed during the period between 19 April 2004 and 29 April 2004.

The AGM can be validly held without any specific quorum and resolutions shall be validly adopted at the AGM if approved by a majority of the shares present or represented and authorized to vote.

The EGM is only validly held if at least 50% of the shares authorized to vote are present or represented at the EGM. Resolutions shall be validly adopted at the EGM if approved by a qualified majority of at least 2/3 of the shares present or represented and authorized to vote.

Luxembourg on 7 April 2004.

ORIFLAME COSMETICS S.A.

The Board of Directors

II (01571/280/97)

20158

DANZI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.330.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de DANZI HOLDING S.A. qui se tiendra le lundi 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01514/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MDB FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la SICAV se réunira en l'étude de Maître Gérard Lecuit au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 30 avril 2004 à 10.00 heures, à l'effet de délibérer et voter sur le projet de fusion du seul compartiment actif de la SICAV (MDB Fund Cerberus) dans un nouveau compartiment de la société ATHENA II SICAV et la liquidation de fait de la SICAV.

L'adoption de ce projet devra être approuvée par une majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées et le quorum ne peut être inférieur à 50% des actions.

Les actionnaires n'approuvant pas le projet de fusion tel que publié au Mémorial des sociétés en date du 15 mars 2004 ont la possibilité pendant un mois de demander le remboursement de leurs actions sans frais, directement auprès de la BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A. en sa qualité d'Agent Administratif de la SICAV et ce conformément aux procédures déterminées dans le prospectus d'émission de la SICAV. A l'expiration de ce délai, la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire engagera l'ensemble des actionnaires de la SICAV. Les frais relatifs à la fusion seront supportés par la SICAV.

II (01564/660/20)

MDB FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 10.00 heures en l'étude de Maître Gérard Lecuit, 31, boulevard du Prince Henri - 3^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
2. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur
3. Présentation des rapports de fusion des conseils d'administration et de l'expert indépendant.
4. Approbation du projet de fusion (au sens de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée) de la Société (société absorbée) avec la société ATHENA II SICAV, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 47.419 (société absorbante).
5. Apport par la Société de l'universalité de son patrimoine actif et passif à un nouveau compartiment de ATHENA II SICAV.
6. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.

II (01565/660/22)

CKEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 55.154.

Dear Shareholder, you are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *30 April 2004* at 3.00 p.m. at 1B, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with the following agenda:

Agenda:

- Decision to put the Bank into liquidation
- Appointment of the liquidator
- Determination of the power to be given to the liquidator
- Miscellaneous

The meeting shall be validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the share capital is presented or represented. The items on the agenda shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

II (01569/267/17)

LIBELUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIBELUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu à Luxembourg, au siège social de la Société, en présence de Maître Joseph Elvinger, le vendredi, *30 avril 2004* 9.30 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01570/000/19)

Le Liquidateur.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le *30 avril 2004* à 15.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'accomplissement de sa mission
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- Affectation des résultats et fixation du dividende
- Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises
- Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Afin de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits cinq jours francs avant l'assemblée dans le registre des actionnaires et les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leur titre cinq jours avant l'assemblée, au siège social de la société ou auprès de:

BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET, DEMACHY, 3, avenue Hoche, Paris 8^{ème},
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

II (01616/755/24)

Le Conseil d'Administration.

EXTERNALIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.607.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EXTERNALIS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01578/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS, S.I.T.P. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9242 Diekirch, 22, rue Alexis Heck.

Die Aktionäre der Gesellschaft SOCIETE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS, S.I.T.P. S.A., mit Sitz in L-9242 Diekirch, 22, rue Alexis Heck, werden zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen die am Freitag den 30. April 2004 um 11.00 Uhr in Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne stattfindet.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars für die Geschäftsjahre 1994 bis einschliesslich 2002
2. Genehmigung der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für die Geschäftsjahre 1994 bis einschliesslich 2002, sowie die Zuteilung der Ergebnisse
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Statutarische Wahlen
5. Festsetzung des Veräusserungswertes der Aktien gemäss Art. 5 der Satzungen
6. Entscheidung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft (Art. 100)
7. Verschiedenes

S.I.T.P. S.A.

Der Verwaltungsrat.

II (01617/3560/22)

APOTHEOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.497.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(020833.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.